N° 1999-3740 - domaine et administration générale + finances et programmation - La Mulatière - Constitution d'une servitude pour des travaux de consolidation de la Balme dans la propriété de l'Association immobilière du centre de La Mulatière - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

En vue de conforter, de consolider et de mettre en valeur la Balme située en bordure ouest de la rue Stéphane Déchant à La Mulatière, la Communauté urbaine envisage de procéder à divers travaux dans la parcelle de terrain appartenant à l'Association immobilière du centre de La Mulatière.

Aux termes de la convention qui vous est soumise, ladite association consentirait à la Communauté urbaine, à titre de servitude réelle et gratuite, le droit d'installer dans le sous-sol de sa propriété les ouvrages destinés à la réalisation de cette opération ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ladite convention.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des travaux est évalué à 70 000 F TTC et fera l'objet d'une imputation en dépenses au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 231 10 - fonction 653 - opération 0074.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,